



DES DÉPUTÉ·E·S POUR LE CLIMAT

Elections législatives 2022

Notre Affaire À Tous, association qui lutte pour la justice climatique et sociale, à l'origine de "l'Affaire du siècle" et d'autres recours contentieux contre l'Etat et des multinationales, met en lumière les grands enjeux législatifs du prochain quinquennat et insiste sur les impacts des décisions nationales et européennes sur les territoires.



“Le jury a rendu son verdict. Il est accablant. Ce rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat est une litanie de promesses climatiques non tenues. C'est un dossier de la honte, répertoriant les gages vides qui nous mettent résolument sur la voie vers un monde invivable.”

Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, le 4 avril 2022

Contact presse :

Abdoulaye Diarra : 07 82 21 38 90 - communication@notreaffaireatous.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

POUR UNE LÉGISLATURE À LA HAUTEUR DE L'HISTOIRE

Paris, 30 mai 2022. A l'occasion des élections législatives, Notre Affaire à Tous se mobilise, aux côtés de collectifs locaux de citoyens et d'associations¹. Ensemble, ils interpellent les candidat-es sur de nombreux projets locaux inutiles, imposés et polluants contraires à l'atteinte des objectifs de transition écologique nationale. Ils proposent également un nombre de ressources et d'outils, à destination des citoyens, des journalistes, des partenaires associatifs et des candidates et candidats aux législatives, mettant en lumière l'ampleur des chantiers écologiques auxquels les futur-e-s député-e-s français-e-s seront confronté-e-s.

Dans un contexte où l'urgence d'agir, pour maintenir un réchauffement planétaire bien en dessous des 2°C et pour arrêter l'effondrement massif du Vivant, n'est plus à démontrer, et où la **prochaine Assemblée Nationale aura un rôle majeur à jouer pour sortir la France de l'illégalité climatique**, Notre Affaire à Tous se mobilise pour interpellier les candidat-es à l'élection législative.

Aux côtés de collectifs de citoyen-ne-s en lutte contre des projets locaux climaticides, et **persuadé.es que le droit est un levier majeur, à la fois pour accompagner la transition écologique, mais également face à l'inaction des principaux responsables**, Notre Affaire à Tous publie aujourd'hui une série d'outils de mise en perspective des enjeux écologiques, locaux et nationaux, du prochain quinquennat, décryptés au travers du prisme du droit et de la justice climatique.



¹ Avec d'autres collectifs tels que Terre de Luttés ou FNE, Notre Affaire A Tous accompagne de nombreux collectifs qui portent des luttes locales contre des projets anti-écologiques et qui se mobilisent dans le cadre des élections législatives : LISTE COMPLETE



Tandis que partout dans le monde les contentieux climatiques contre des Etats et des multinationales se multiplient, que de nouveaux droits sont conférés à des entités naturelles pour mieux les protéger et que les objectifs et moyens de planification écologique inscrits progressivement dans la loi sont de plus en plus analysés dans la presse, **ces ressources ont été pensées pour s'adresser aussi bien aux citoyens, journalistes, partenaires associatifs qu'aux candidates et candidats aux législatives, soucieux-euse-s de s'informer sur ces enjeux déterminants :**

- Comprendre les **principaux chantiers écologiques** des futur-e-s député-e-s et comment le droit peut être un outil efficace pour agir rapidement.
- Découvrir les luttes menées par des collectifs locaux contre des **projets qui, partout sur le territoire français, mettent en péril la transition climatique nationale**, mais soulèvent également de nombreux problèmes sanitaires, sociaux, économiques ou encore démocratiques, dénoncés par les citoyen-ne-s.
- Savoir **comment les député-e-s peuvent agir en faveur de ces luttes locales** en légiférant sur des enjeux d'ampleur nationale et européenne, et quelles sont les fonctions et le rôle d'un-e député-e en général.
- S'informer et **se représenter l'ampleur du détricotage du droit de l'environnement opéré par l'Etat ces dernières années**, avec un focus sur la loi Climat et résilience.

SOMMAIRE

01	Les grands chantiers écologiques de la prochaine Assemblée Nationale & les actions de Notre Affaire à Tous.....	4
02	Interpellation des députés sur les luttes locales.....	7
1)	Notre affaire à tous - Lyon s'attaque à la pollution de deux entreprises de la Vallée de la chimie.....	10
2)	Le projet de Gare Grand Paris Express et de la construction d'une ligne 17 nord et 18 ouest.....	12
3)	Le projet d'extension de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulles.....	15
4)	Projet d'extension du centre commercial de Rosny-sous-Bois.....	17
5)	Projet d'implantation d'une usine de production de laine de Roche à Soissons.....	19
6)	Projet d'implantation d'un centre de santé de luxe à Lacanau.....	21
7)	Projet de construction d'une déviation routière à Saint Peray.....	23

I/ LES GRANDS CHANTIERS ÉCOLOGIQUES DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE NATIONALE & LES ACTIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS

Enjeu pour les prochaine.s député.es : la décarbonation de l'ensemble de l'économie & la révision de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

L'action de Notre Affaire à Tous : Contraindre l'Etat à respecter ses engagements climatiques.

En 2021, dans le cadre de l'Affaire du Siècle et de l'affaire Grande-Synthe, l'Etat français a été doublement condamné pour inaction climatique, respectivement par le Tribunal administratif de Paris et le Conseil d'Etat.



Notre Affaire à Tous et les associations de l'Affaire du Siècle continueront leur travail juridique pour rendre ces deux décisions de justice contraignantes pour l'État et permettre d'obtenir un impact significatif sur la trajectoire climatique de la France dans certains domaines structurants : **un enjeu dont les député.e-s devront se saisir pour sortir la France de l'illégalité climatique à l'heure où les objectifs vont de nouveau être réhaussés.**

Enjeu pour les prochaine.s député.es : la protection de la biodiversité, notamment en modifiant profondément notre système alimentaire et agricole.

L'action de Notre Affaire à Tous : Contraindre l'Etat à respecter ses engagements de protection de la biodiversité et de réduction des produits phytosanitaires.

Le janvier 2022, Notre Affaire à Tous et quatre associations ont déposé un recours sans précédent contre l'État français pour **manquement à ses obligations de protection de la biodiversité**, Justice Pour le Vivant.

Les injonctions déposées visaient notamment les défaillances notoires du processus d'autorisation et de mise sur le marché des pesticides, cause majeure du déclin de la biodiversité. **Les député.es doivent légiférer et revoir intégralement le processus d'homologation des pesticides par l'agence publique ANSES.**



Enjeu pour les prochaine.s député.es : Contraindre les multinationales à respecter les objectifs climatiques de l'Accord de Paris et la loi sur le devoir de vigilance.

L'action de Notre Affaire à Tous : Obtenir une régulation effective de l'impact des acteurs privés sur les droits humains et l'environnement..

En étant impliquée dans de nombreux contentieux contre des entreprises françaises, Notre Affaire à Tous cherche à **faire appliquer de manière ambitieuse la loi sur le devoir de vigilance** inscrite dans la loi française. A ce titre, elle contribuera également à la campagne de mobilisation et de plaidoyer visant à obtenir une meilleure réglementation des multinationales en matière de respect de l'environnement et des droits humains actuellement en négociation au niveau européen.

Le soutien de l'Assemblée Nationale s'avèrera déterminant pour influencer la politique du gouvernement sur ce sujet - mais aussi agir au niveau national contre la publicité mensongère ou « greenwashing », et faire toute la lumière grâce à une enquête parlementaire sur les révélations concernant l'influence de Total sur l'action de l'Etat en matière de transition énergétique depuis des décennies.



Recours contentieux contre Casino pour sa responsabilité dans la déforestation illégale de l'Amazonie et des atteintes aux droits humains (devoir de vigilance).

Recours contentieux contre la stratégie climatique de TotalEnergies (devoir de vigilance).

Action en justice contre TotalEnergies pour greenwashing (droit de la consommation).

Enquête parlementaire sur les liens entre Total et l'Etat, suite aux révélations TotalMent.



Enjeu pour les prochaine.s député.es : Renforcer le droit de l'environnement pour accompagner la transition et lutter efficacement contre toutes les formes de pollutions.

L'action de Notre Affaire à Tous : Plaidoyer pour un équilibre entre droits humains, libertés fondamentales et protection du Vivant.

Les droits de la Nature connaissent un essor mondial. Une vingtaine de pays les ont reconnus que ce soit par la voie constitutionnelle, législative ou jurisprudentielle. Dans ces pays, des fleuves, des forêts et des glaciers agissent en justice et gagnent des procès. Alors que la France tarde à se saisir de ce nouvel outil innovant à sa disposition, en 2021, **Notre Affaire à Tous a soutenu les premières déclarations des droits de fleuves en France**, auprès de citoyens et citoyennes désireux·euse·s de protéger leurs territoires. **L'intervention du législateur sera essentielle pour construire ces nouveaux droits.**

En 2021, Notre Affaire à Tous a soutenu **le projet de réforme constitutionnelle visant à inclure le climat et la biodiversité dans la Constitution, une des propositions phare de l'association, soutenue par la Convention Citoyenne pour le Climat.** Bien que le projet de réforme constitutionnelle ait finalement été abandonné par l'exécutif le 6 juillet 2021, Notre Affaire à Tous continuera à explorer l'opportunité de relancer le projet d'une Constitution Écologique durant la prochaine mandature avec le soutien des député·e·s.

II/ INTERPELLATION DES DÉPUTÉS SUR LES LUTTES LOCALES

“

“Si on ne l’anticipe pas, les limites planétaires et les effets de leur dépassement s’imposeront de façon implacable.

Les plans, programmes et projets analysés cette année devraient dessiner un projet collectif qui nous y prépare. Alors que la crise sanitaire a révélé et aurait pu conduire à revoir des modèles à bout de souffle, les mêmes programmes, les mêmes financements, les mêmes projets qui auront, pour la plupart d’entre eux, des conséquences irréversibles sur une ou plusieurs dizaines d’années sont invariablement présentés.

Conservatismes ou intérêts économiques, les freins conduisant à l’immobilisme sont nombreux. Certaines décisions sont même des régressions.”

Rapport annuel 2021 de l’Autorité Environnementale

”

Chaque projet industriel, chaque projet d'aménagement doit garantir le respect de l'environnement et de la santé humaine. Pour cela, il doit respecter un encadrement juridique assurant la conjugaison des intérêts économiques, sociaux et environnementaux à l'issue d'une mise en balance juste.

Malgré le rôle protecteur du droit de l'environnement, cet encadrement juridique s'avère dysfonctionnel, permettant malgré tout l'implantation de projets délétères pour la population, l'environnement et le climat. De nombreuses associations et collectifs de protection de l'environnement sont aujourd'hui placés en tant que "vigies" pour alerter et s'opposer à ces projets manifestement contraires aux grands engagements écologiques de la France.

Aujourd'hui, le rythme de l'artificialisation des sols ne cesse d'augmenter, et 600 000 hectares disparaissent tous les sept ans :

- en raison de l'étalement urbain,
- du fait de décisions d'aménagements qui vont à l'encontre de la sobriété foncière et qui encouragent la construction de bureaux et de logements individuels,
- de facilitations à l'implantation de projets industriels peu respectueux de l'environnement, qui sacrifient les espaces naturels, agricoles et forestiers, sans tenir compte de la santé de la population.

Loin d'être uniquement dénoncés par la société civile, ces constats sont aujourd'hui partagés par l'Autorité environnementale elle-même dans son dernier rapport.

Face à ces dérives, de nombreuses associations et collectifs se mobilisent mais ne peuvent à eux seuls assurer le bon respect de l'environnement et la protection des intérêts de la population.

La carte Reporterre des Luittes locales recense des centaines de luittes locales sur tout le territoire français. Ces luittes locales constituent un mouvement social inédit de mobilisations face à des acteurs privés armés financièrement et matériellement et un appareil institutionnel insuffisant. Ces luittes locales dénoncent un appareil institutionnel peu à l'écoute et un manque de démocratie dans l'implantation de projets d'ampleur et la prise de décision.

"Les projets que l'on peut qualifier de polluants, inutiles et imposés ne sont donc pas des faits isolés mais sont le produit d'un encadrement juridique et institutionnel qui encourage leurs existences." - Céline Le Phat Vinh, juriste chez Notre Affaire à Tous.

Il est nécessaire que les futur·e·s député·e·s agissent en faveur d'un droit de l'environnement porteur d'une justice sociale et climatique à la hauteur de l'urgence climatique pesant sur le territoire français.

Ce dossier de presse met en lumière les actions juridiques locales soutenues par Notre Affaire A Tous, portées par des associations et collectifs qui s'inscrivent dans la campagne "Des Député.e.s pour le Climat" et interpellent les députés des circonscriptions concernées par chacune des luittes.



I) NOTRE AFFAIRE À TOUS - LYON S'ATTAQUE À LA POLLUTION DE DEUX ENTREPRISES DE LA VALLÉE DE LA CHIMIE

VALLÉE DE LA CHIMIE - LYON

NOTRE AFFAIRE À TOUS LYON



Invitation - Conférence de presse - 1er juin 2022 à 10h, à La Maison des passages, 44 rue Saint Georges 69005 Lyon

Notre affaire à tous - Lyon et le cabinet Kaizen Avocat déposent des référés environnementaux inédits devant le juge pénal, à l'encontre de deux entreprises situées dans la Vallée de la chimie, pour avoir enfreint le droit de l'environnement et dépassé les seuils de pollution autorisés.

Au regard des infractions répétées et des risques environnementaux, industriels et sanitaires conséquents auxquels plusieurs entreprises exposent les habitants du Grand Lyon, l'association Notre Affaire à tous - Lyon sollicite une procédure d'urgence. Nous demandons au procureur de la République du tribunal judiciaire de Lyon de saisir le juge des libertés et de la détention afin de faire cesser ces pollutions. Vivre à côté des industries qui ne respectent pas les normes en vigueur, c'est vivre avec un risque permanent, à la fois climatique, environnemental et sanitaire ! Plusieurs infractions constatées n'ont pas été suivies de sanctions, marquant une défaillance des services de la Préfecture. Le non-respect du droit par les entreprises est inquiétant pour la santé publique et la prévention des risques d'accidents industriels dans un contexte d'assouplissement des procédures administratives au motif d'une relance économique.

Le scandale récent d'ARKEMA et DAIKIN dans la commune de Pierre-Bénite, dans la Vallée de la Chimie, révèle des résultats accablants quant au taux de perfluorés présents dans l'air, l'eau, les sols et le lait maternel. Ces "polluants éternels" ne font pourtant l'objet d'aucune réglementation en France. Cette absence de réglementation expose les salariés, les riverains et les écosystèmes à des polluants toxiques persistants, alors que cela pourrait être évité ! En effet, plusieurs pays voisins européens ont déjà pris des mesures pour réglementer les PFAS. Afin d'alerter les pouvoirs publics sur ce scandale sanitaire et environnemental, l'association "Association Bien Vivre à Pierre-Bénite" ainsi que plusieurs mères, dont le lait maternel était contaminé par des PFAS, se joignent au recours.

Nous avons le plaisir de vous convier à notre conférence de presse le mercredi 1er juin à 10h à La Maison des passages (44 rue Saint Georges 69005 Lyon) pour présenter les deux référés environnementaux que nous déposons auprès du Procureur, au tribunal judiciaire de Lyon.

Déroulement :

Prises de parole :

- Marine Denis : porte-parole de l'action
- Louise Tschanz : avocate, cabinet Kaizen Avocat
- Camille Panisset et Antoine Clerc : membres de Notre affaire à tous - Lyon
- Témoignages des victimes des perfluorés prélevés dans la Métropole de Lyon

Echanges avec la presse et la salle

Notre affaire à tous - Lyon, antenne locale de Notre affaire à tous créée en 2021, est une association oeuvrant à l'instauration d'une justice climatique et sociale en se spécialisant sur les luttes et enjeux locaux.

La santé environnementale est l'affaire de tous !

Merci de confirmer votre présence par mail : lyon@notreaffaireatous.org

Contacts :

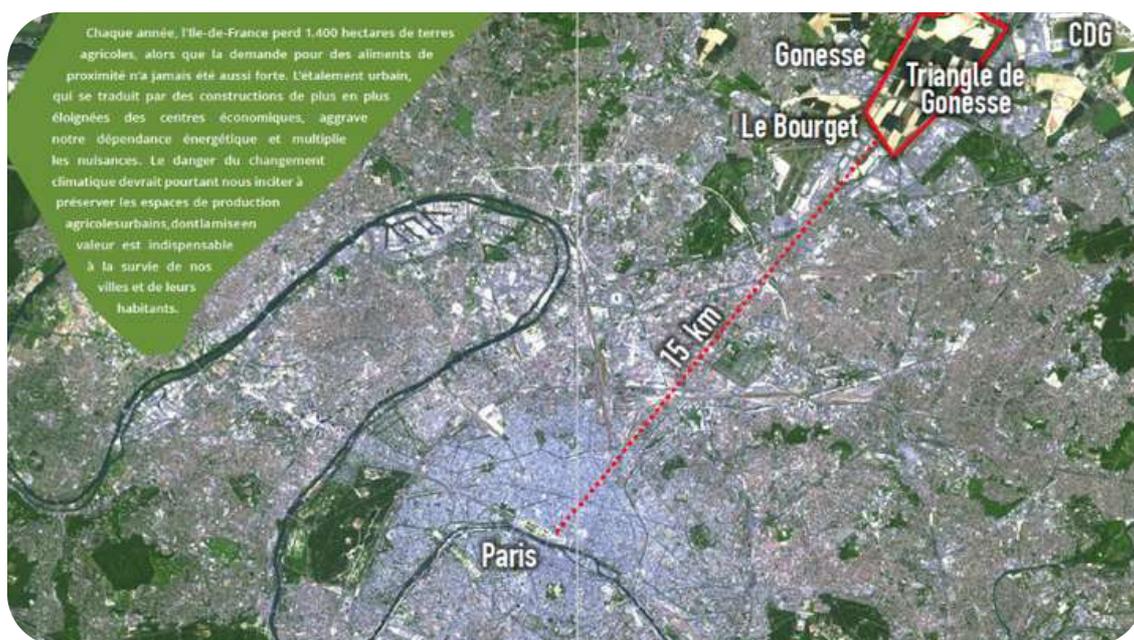
Marine Denis 06 09 40 64 01
Camille Panisset 06 86 08 44 24
lyon@notreaffaireatous.org

2) LE PROJET DE GARE GRAND PARIS EXPRESS ET DE LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE 17 NORD ET 18 OUEST

VAL D'OISE / ESSONNE / YVELINES - RÉGION : ILE DE FRANCE

COLLECTIFS SOUTENUS PAR NOTRE AFFAIRE A TOUS :

COLLECTIF POUR LA PROTECTION DES TERRES DE GONESSE, COLLECTIF CONTRE LA LIGNE 18 ET L'ARTIFICIALISATION DES TERRES



L'urbanisation du Triangle de Gonesse au nord, et du plateau de Saclay au sud de Paris accélérerait encore l'artificialisation du territoire avec la **bétonisation respectivement de 300 et 2300 hectares de terres agricoles parmi les plus fertiles de France**, ce qui nuirait de manière irréversible et spectaculaire à la biodiversité, à la ressource en eau, au stockage du carbone dans le sol et à la **résilience alimentaire de la région**. Le triangle de Gonesse, précédemment menacé par le projet Europacity qui s'est soldé par un abandon, se trouve désormais menacé par un projet de gare Grand Paris Express et la construction d'une ligne 17 nord. La ligne 18, supposée accompagner le projet de cluster Paris Saclay, et dont le tracé ne répond pas de façon satisfaisante aux besoins de desserte du nouveau campus, va circuler ensuite pratiquement à vide sur près de 10 km entre Saclay et Versailles, condamnant à terme la viabilité des exploitations agricoles de ce grenier à blé de l'Ile-de-France.

Le Collectif pour la Protection des Terres de Gonesse (CPTG), le collectif Contre la Ligne 18 et l'Artificialisation des Terres (CCL18), et France Nature Environnement Ile de France ont produit un dossier de presse spécifique sur le décryptage des coûts et des nuisances sur le Triangle de Gonesse et le plateau de Saclay des lignes 17 et 18 du Grand Paris Express.



Actions juridiques menées : Les projets de gare et de construction de la ligne 17 et 18 ont fait l'objet d'une multitude de recours concernant :

- la Zone d'Aménagement Concertée du Triangle de Gonesse
- le Plan Local d'Urbanisme de Gonesse
- le Permis de Construire de la Gare du Triangle de Gonesse
- la création et l'exploitation de la ligne 17 nord
- le Schéma de Cohérence Territoriale de Roissy Pays de France
- la Zone Agricole Protégée sur les communes de Gonesse et de Roissy en France
- la Déclaration d'Utilité Publique de la Ligne 18

Notre Affaire A Tous a appuyé la lutte en se joignant au recours en annulation de 15 associations contre le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) définissant l'aménagement du territoire de Roissy Pays de France (1). Ce document s'appuie sur deux projets imposés et polluants qui n'ont pas encore été actés : l'urbanisation du triangle de Gonesse et le Terminal 4, extension de l'aéroport de Roissy CDG. Seul l'impact positif présumé de ces projets (emploi, développement du territoire) était mis en avant dans ce document d'urbanisme. **Alors même que ces impacts positifs sont hautement contestables (comme le montrent les diverses études citées dans le dossier de presse conjoint CPTG-CCL18-FNE), leurs effets négatifs seraient nombreux : artificialisation des terres, augmentation importante des émissions de CO2, pollution de l'air, nuisances sonores, trafic routier...**

Les associations demandent à ce que le SCOT n'intègre pas les projets tant qu'ils n'ont pas été soumis à une étude d'impact rigoureuse et à l'information du public.

Les député-e-s peuvent agir :

- **en luttant contre l'artificialisation des sols** : La loi climat et résilience de 2021 consacrant l'objectif Zéro Artificialisation Nette des sols laisse passer des projets d'urbanisation de grande ampleur tels que le projet menaçant les terres agricoles du Triangle de Gonesse, ou l'Opération d'Intérêt National Paris Saclay. Il faut renforcer la lutte contre l'artificialisation des sols à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui : préserver les terres fertiles, assurer la sécurité alimentaire et un aménagement adapté au dérèglement climatique, stopper l'étalement urbain, donner des outils suffisants pour bloquer les projets contraires à l'urgence climatique et contournant le droit de l'environnement.
- **en renforçant la protection de l'environnement dans les projets d'aménagement** : Réformer le droit de l'environnement pour que chaque projet d'aménagement prenne en compte tous les impacts négatifs susceptibles d'être générés par ces projets.

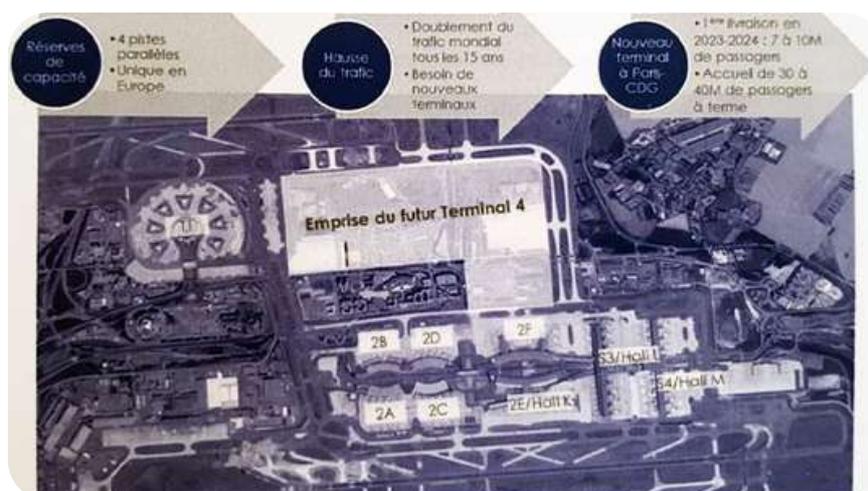
→ Pour aller plus loin : [Pacte Transition Législatives](#) - Fiche Aménagement & Urbanisme

3) LE PROJET D'EXTENSION DE L'AÉROPORT DE ROISSY CHARLES DE GAULES

VAL D'OISE, RÉGION : ILE DE FRANCE

COLLECTIFS SOUTENUS PAR NOTRE AFFAIRE A TOUS :

COLLECTIF NON AU T4



Le projet du Terminal 4, qui prévoyait 40 millions de passagers en plus par an (l'équivalent du trafic de l'aéroport d'Orly) aurait provoqué chaque année l'émission de 15 Mt de CO₂eq. Il aurait nuit à la santé des populations survolées, déjà fortement exposées, avec une augmentation de la pollution de l'air et des nuisances sonores, dont l'impact sanitaire est désormais prouvé. Appliquée au territoire de la zone dense francilienne, la méthode d'estimation des coûts économiques des impacts sanitaires du bruit des transports proposée par l'OMS abouti à une estimation d'environ 5,4 milliards d'euros chaque année. Le projet de Terminal 4 a été abandonné en février 2021, mais le gouvernement a demandé au groupe ADP de travailler sur un nouveau projet.

Actions juridiques menées :

Plusieurs associations ont mené des actions juridiques contre le projet d'extension d'aéroport. Notamment :

- 77 associations dont Notre Affaire A Tous, avaient saisi le Conseil d'Etat pour demander l'exécution de la décision ordonnant le respect des normes sur la **qualité de l'air**² ;
- 18 associations et collectifs avaient saisi le président de la République et le Premier ministre via un courrier pour contraindre l'Etat à respecter les directives européennes au niveau de tous les autres aéroports³.

² Conseil d'Etat, "Pollution de l'air : le Conseil d'Etat condamne l'Etat à payer 10 millions d'euros", 4 août 2021, article disponible sur : <<https://www.conseil-etat.fr/actualites/pollution-de-l-air-le-conseil-d-etat-condamne-l-etat-a-payer-10-millions-d-euros>>

³ Ma. P, Le Parisien, "Aéroport de Roissy : les associations ne veulent pas retrouver le bruit des avions", 14 mars 2021

Notre Affaire À Tous a soutenu la lutte en se joignant au recours en annulation de 15 associations contre le SCOT (Schéma de cohérence territorial) définissant l'aménagement du territoire de Roissy Pays de France (voir 1)).

Les associations demandent à ce que le SCOT n'intègre pas les projets comme celui du Terminal 4 tant qu'ils n'ont pas été **soumis à une étude d'impact rigoureuse et à l'information du public.**



Les député-e-s peuvent agir :

- **en interdisant les extensions d'aéroports.** L'augmentation du trafic aérien n'est pas compatible avec la protection du climat et de la santé des Franciliens. Il est nécessaire de planifier une réduction progressive du trafic pour que la France puisse respecter l'Accord de Paris.
- **en produisant des outils juridiques favorables à la mobilité durable** à échelle locale et nationale (notamment les investissements dans le train et le train de nuit comme alternative à l'avion sur des trajets jusqu'à 1500 km en Europe).
- **en interdisant les connexion aériennes pour lesquelles une alternative en train de moins de 5 heures existe.**

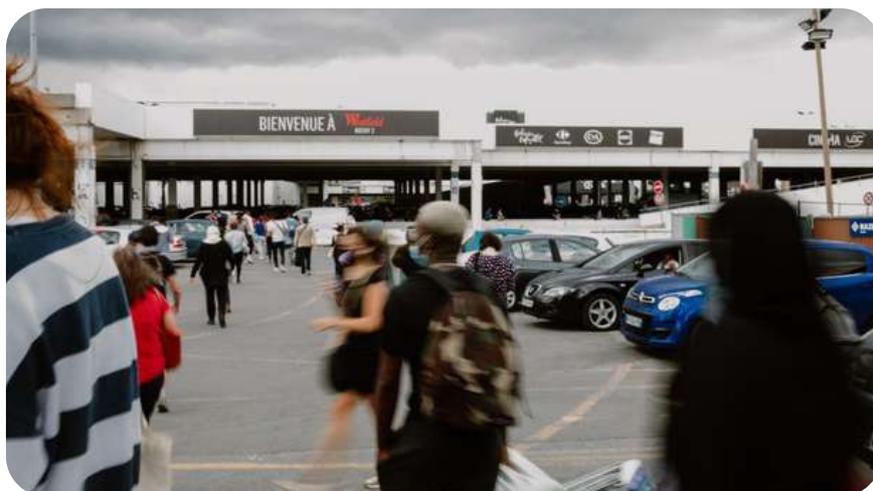
→ Pour aller plus loin dans les actions : [Pacte transition Législatives](#) - Fiche mobilité

4) PROJET D'EXTENSION DU CENTRE COMMERCIAL DE ROSNY-SOUS-BOIS

SEINE-SAINT-DENIS ; RÉGION : ILE-DE-FRANCE

COLLECTIFS SOUTENUS PAR NOTRE AFFAIRE A TOUS :

ASSOCIATION ALTERNATIBA ROSNY ET ASSOCIATION MNLE 93



Le groupe Westfield possède à ce jour 92 centres commerciaux à travers 12 pays, dont 6 en région parisienne : Les 4 Temps, Forum des Halles, Vélizy 2, Parly 2, Carré Sénart, et Rosny 2.

Refait à neuf en 2015, le centre commercial de Westfield Rosny 2 dispose d'ores et déjà d'une surface de 120 000 m², pour un total d'environ 169 enseignes. **Il s'agit ici de porter la surface commerciale à plus de 150 000 m² et de créer un immeuble de bureaux de sept étages.** Le but assumé de l'enseigne est donc d'augmenter la zone d'influence du centre, afin d'en faire un leader du nord-est parisien et le deuxième plus grand centre commercial de France.

Les conséquences de cette extension seront multiples : artificialisation irréversible des sols, augmentation du trafic routier, détérioration de la qualité de l'air, phénomène d'îlots de chaleur urbains. Ces conséquences ont pourtant été dissimulées dans l'étude d'impact. Celle-ci ne prend pas non plus en compte le cumul avec d'autres opérations d'urbanisme du secteur, ni les mesures ERC (Eviter / Réduire / Compenser) en matière de pollution atmosphérique.

Alors même que le projet entraînerait une hausse moyenne de 13% de véhicules à ses abords, l'étude s'appuie sur une ambitieuse évolution du parc automobile aboutissant à une amélioration de la qualité de l'air. Et paradoxalement, les mesures indiquant la saturation en taux de particules de l'air remontées par certaines bornes ont été ignorées. Cette étude constitue pourtant le socle de l'information mise à disposition des habitants dans le cadre de l'enquête publique.

Action juridique menée : Les associations Alternatiba Rosny et MNLE 93, épaulées par les juristes de l'association Notre Affaire à Tous, ont **attaqué les permis de construire délivrés** concernant le projet d'extension du centre commercial de Rosny-sous-Bois. Les associations ont en partie obtenu gain de cause : la Justice a donné douze mois au promoteur Westfield et à la commune de Rosny pour **évaluer concrètement les impacts induits par l'extension du centre commercial sur la qualité de l'air et les îlots de chaleur** (décision du 3 décembre 2021).



Les député-e-s peuvent agir :

- **en prévoyant une véritable analyse contradictoire des effets positifs annoncés par les porteurs de projet.** La Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de France, est pourtant le département avec le plus de centres commerciaux par habitant. Il serait pertinent d'analyser de manière approfondie les impacts économiques positifs prétendus pour chaque projet, en particulier au regard des enjeux qualité du cadre de vie de la population locale et de l'adaptabilité des territoires face au défi climatique.
- **en luttant contre le détricotage du droit de l'environnement** afin d'éviter que de tels projets soient autorisés alors que leurs études d'impacts sont incomplètes.
- **en défendant l'accès à la justice environnementale pour tous :** Ici, les associations requérantes ont peiné à être reconnues comme recevables par le juge, principalement du fait de la loi ELAN de 2018 qui bloque l'accès à la justice pour les associations trop jeunes au regard du dépôt de l'autorisation d'urbanisme contestée. La défense de l'environnement et de l'urbanisme doit être élargie au plus grand nombre.

→ Pour aller plus loin : [Pacte Transition Législatives - Fiche Aménagement & Urbanisme](#)

5) PROJET D'IMPLANTATION D'UNE USINE DE PRODUCTION DE LAINE DE ROCHE À SOISSONS

AISNE – RÉGION : HAUTS DE FRANCE

COLLECTIFS SOUTENUS PAR NOTRE AFFAIRE A TOUS :

COLLECTIF STOP ROCKWOOL



Le projet de production de laine de roche permettra de produire, en France, 110 000 tonnes de laine de roche, et de créer 130 emplois. En revanche, **outre les risques pour le voisinage en terme de santé, le projet induira une imperméabilisation des sols**, sur une surface de 10,4 hectares, ce qui aura pour effet de détruire 13,6 hectares de friches prairiales, lesquelles constituent **un habitat pour la flore et les espèces protégées de faune**.

Actions juridiques menées :

Deux associations ont déposé **deux recours contre l'arrêté d'exploitation** d'une usine de laine de roche de la société Rockwool sur la zone du Plateau de Soissons auprès du tribunal administratif d'Amiens : Picardie Nature et Sauvons Soissons. Ces procédures sont soutenues par le groupement d'associations composé de Stop Rockwool, Soissons en transition, Globe21, Qualit'Aisne et du collectif de médecins soissonnais, épaulé par Notre Affaire à Tous et Générations Futures.

Les recours portent sur l'**insuffisance de l'étude d'impact sur une atteinte à la santé et à l'environnement** ainsi que sur l'**insuffisance des mesures d'évitement, de réduction et de compensation**, en s'appuyant sur l'avis défavorable du commissaire enquêteur.

Par ailleurs, la société Rockwool et la préfecture ont déposé des recours contre la commune de Courmelles pour son refus de délivrer le permis de construire nécessaire au projet.



Les député·e·s peuvent agir :

- **en renforçant l'accès à l'information à caractère environnemental et la participation du public.** Pour plus d'accès à l'information, pour plus de transparence, notamment sur les retombées positives et négatives : il y a besoin d'un encadrement qui soit plus en faveur de l'accès aux documents. Comme le constate les militant.e.s: *« Il faut vraiment tout éplucher. Rien n'est transparent. J'ai mis des mois à trouver certains documents »*⁴ ;
 - **en mettant fin au détricotage du droit de l'environnement et en renforçant l'encadrement juridique des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE),** afin de prévenir les dommages susceptibles d'être causés sur l'environnement et la santé humaine ;
 - **en prévoyant un encadrement approfondi lorsque des anomalies sont repérées,** notamment lorsque l'autorité environnementale signale une incomplétude ;
- en luttant contre l'artificialisation des sols.**

→ Pour aller plus loin : Pacte Transition Législatives - Fiche Aménagement & Urbanisme

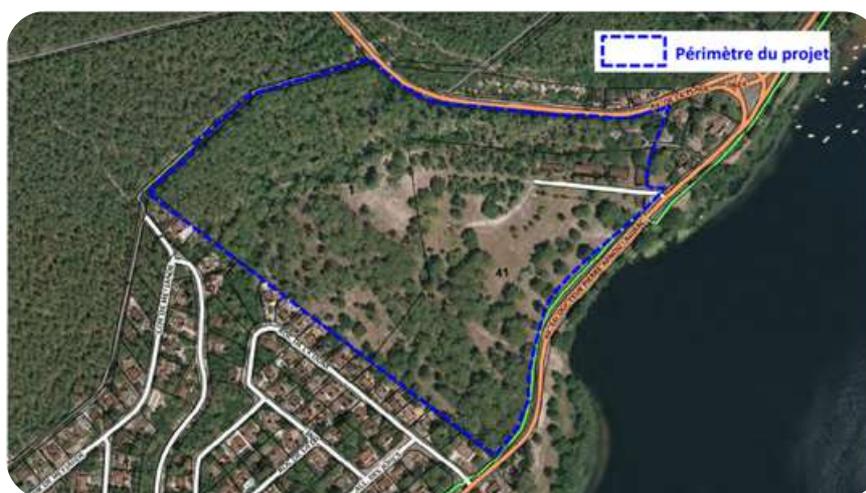
⁴ <https://stopknauf.fr/stop-rockwool-a-soissons/>

6) PROJET D'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE SANTÉ DE LUXE À LACANAU

GIRONDE - RÉGION : NOUVELLE AQUITAINE

COLLECTIFS SOUTENUS PAR NOTRE AFFAIRE A TOUS :

ASSOCIATION VIVE LES FORÊTS



La Mairie de Lacanau a engagé un projet de réalisation d'un pôle de santé nommé «Human'Essence» au Moutchic à Lacanau. Ce projet prévu sur 12 hectares **se situe dans la proximité immédiate du lac de Lacanau, dans un site naturel exceptionnel.**

Le projet se traduit par un centre de santé de luxe permettant de développer l'accueil des personnes âgées et des jeunes enfants.

L'accroissement considérable de densité qu'il implique dans la zone (16 000 m² de surface de plancher, plus de 500 personnes sur site, 110 places de stationnement) paraît **non conforme aux exigences de la loi littoral et entraîne la destruction d'un site naturel exceptionnel.**

La commune de Lacanau a, sur la période 2009-2019, procédé à l'artificialisation de plus de 100 ha, ce qui en Gironde la classe en 7^{ème} position pour l'artificialisation de sols.

Actions juridiques menées : Les association Vive la forêt et les riverains du Lac Lacanau, épaulées par l'association Notre Affaire A Tous, s'opposent au projet en déposant **des recours contre l'autorisation de défrichement, la dérogation au titre des espèces protégées, et le permis de construire** - trois actes nécessaires au projet- auprès du tribunal administratif de Bordeaux.

Ce projet ignore les dispositions concernant la protection du littoral, et présente des insuffisances dans son étude d'impact et dans les mesures prévues afin d'éviter, réduire, et compenser les impacts du projet.

Le tribunal administratif de Bordeaux a déjà reconnu la qualification d'espace littoral remarquable du terrain, ce qui empêche la préfète d'y autoriser légalement un défrichement. En revanche, la société a fait appel de ce jugement et les autres procédures sont en cours.

Les député·e·s peuvent agir :

- **en défendant la protection du littoral contre les propositions d'assouplissement qui reviennent périodiquement dans le débat public, et en renforçant la protection des espaces littoraux contre la bétonisation.**

La « loi littoral » est un outil majeur pour la protection des territoires littoraux, particulièrement exposés à la montée des eaux et au phénomène d'érosion. Aujourd'hui, 650 km du littoral français sont en recul, dont 270 km à une vitesse moyenne de 50 cm par an ;

- **en luttant contre la déforestation.** Les conditions dans lesquelles les autorisations de défrichement peuvent être délivrées doivent être restreintes ;
- **en luttant contre l'artificialisation des sols.**

→ Pour aller plus loin : [Pacte Transition Législatives](#) - Fiche Aménagement & Urbanisme

7) PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE DÉVIATION ROUTIÈRE À SAINT PERAY

ARDÈCHE ; RÉGION : AURA

COLLECTIFS SOUTENUS PAR NOTRE AFFAIRE A TOUS :

LE COLLECTIF ALTERNATIVE À LA DÉVIATION DE SAINT-PÉRAY



Se justifiant d'un besoin de réduire les bouchons localement, un projet de déviation est en cours sur la commune de Saint-Péray, aux portes de Valence, pour prolonger la déviation existante de Guilherand-Granges. **Le projet fait l'objet d'un fractionnement en plusieurs sous-projets routiers, qui empêche les citoyen.ne.s d'être informés, et de pouvoir s'exprimer, sur le projet global** qui prend forme année après année avec ces différentes sections routières : le bouclage d'un périphérique routier autour de l'agglomération de Valence, qui serait achevé avec la construction d'un 3ème pont sur le Rhône au Nord de Saint-Péray. **Une étude d'impact a été réalisée, mais elle manque de transparence, sous-estime largement les impacts négatifs du projet** et fait l'impasse sur les alternatives possibles à la construction d'une nouvelle route pour solutionner le problème identifié (des bouchons aux heures de pointe).

Les **besoins en termes d'infrastructure sont également contestables**, et ce projet augmentera le trafic, à l'heure où les collectivités et les acteurs privés doivent se concentrer sur la **mobilité douce**. L'Autorité environnementale dénonce par ailleurs des statistiques surévaluées : *« Les études de trafic sont très importantes, car elles alimentent la justification du projet et conditionnent le calcul de nombreux impacts comme le bruit, la pollution atmosphérique ou les émissions de gaz à effet de serre. Or, leurs résultats sont présentés de manière trop succincte et les études elles-mêmes ne prennent presque jamais en compte les trafics induits par la création ou la transformation de l'infrastructure, ni les reports modaux possibles. »*⁵.

⁵ Autorité environnementale, Note délibérée du 23 janvier 2019 – Projets d'infrastructures de transport routières, disponible sur : <https://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/190206_-_note_infrastructures_routieres_-_delibere_cle7d21bf.pdf>

L'emplacement choisi pour la construction de ces deux kilomètres de route est **un espace naturel, l'un des derniers de ce secteur grignoté par l'urbanisation galopante**. Le chantier inclue la réalisation d'un pont sur un ruisseau et d'un autre sous une voie ferrée, ainsi que 3 rond-points. **Cette artificialisation des sols sera irréversible et pénalisera toute la faune et la flore environnantes, tout en diminuant la résilience agricole et alimentaire du territoire.**

Action juridique menée : L'association Frapna Drôme Nature environnement, aux côtés du collectif Alternative à la déviation de Saint-Péray et de Notre Affaire À Tous, a déposé un **recours gracieux concernant la déclaration d'utilité publique du projet**. Sans réponse de la préfecture, ces structures n'ont d'autre choix que de poursuivre leur mobilisation en déposant un recours contentieux devant le tribunal administratif.

Les député·e·s peuvent agir :

- **en luttant contre le “fractionnement” de projets** qui permettent aux porteurs de projet d'échapper aux procédures par lesquelles les incidences sur l'environnement sont évaluées ;
- **en luttant contre le détricotage du droit de l'environnement**, qui déprécie notamment l'évaluation des impacts des projets environnants, encourage la simplification des procédures en les exemptant des évaluations et empêche la prise en compte de l'impact global d'un projet sur le territoire.
- **en produisant des outils juridiques favorables à la mobilité durable** au sein des territoires. Les projets routiers actuels sont archaïques et font fi de l'urgence climatique
- **en réduisant la construction de routes**, et transférer une partie du budget alloué à la construction de routes au développement des mobilités douces.
- **en imposant une justification stricte de la construction de projets routiers, par exemple en imposant la justification de l'absence d'alternative satisfaisante**. L'autorité environnementale elle-même souligne les faiblesses de la justification de ces projets, au point qu'elle ne peut établir factuellement leur efficacité. Le législateur pourrait se saisir de ces conclusions pour n'autoriser que les projets qui sont absolument nécessaires à l'issue d'une analyse approfondie du trafic, des besoins infrastructurels et des impacts des projets.

→ Pour aller plus loin dans les actions : [Pacte transition Législatives](#) - Fiche mobilité



CONTACTS PRESSE :

ABDOULAYE DIARRA

07 82 21 38 90

communication@notreaffaireatous.org